

COMPTABILITÉ DE LA COPROPRIÉTÉ DIGITAL LEARNING

WE-SICO002

3 jours (21h) CYCLE INTENSIF

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **950 € HT**

ESSENTIEL

OBJECTIFS :

- Maîtriser les comptabilités spécifiques des syndicats de copropriété après une découverte des règles de base de la comptabilité générale.

NIVEAU & PUBLIC :

Gestionnaires, nouveaux collaborateurs, comptables.
Prérequis : avoir une première expérience en administration de biens ou avoir participé au stage « Copropriété ».

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Les supports pédagogiques sont adressés au stagiaire dès le 1^{er} jour de la formation.
Support pédagogique :

- Comptabilité de la copropriété

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S) :

Formateur : Professionnel spécialisé en immobilier
Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

JOUR 1

I – LES BASES DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

- De la partie double (débit, crédit) avec des écritures au journal général,
- Des différences entre comptabilité d'engagement et comptabilité de trésorerie,
- Des documents comptables : journaux auxiliaires, grand-livre, balance,
- Du contrôle de la trésorerie : rapprochement bancaire,
- Des documents de synthèse : bilan et compte de résultat

JOUR 2

II – COMPTABILITÉ EN COPROPRIÉTÉ

Principe et organisation comptable

- Obligation légale de la comptabilité en partie double.
- Documents comptables obligatoires : journal, grand livre, balances.
- Modalités de tenue des écritures : TVA, pièces justificatives, références, intangibilité des enregistrements.
- La structure du plan comptable professionnel obligatoire.

Comptabilisation des opérations sur budget prévisionnel

- Définition et durée de l'exercice
- Règles d'utilisation des comptes « provisions sur budget », avances (fonds de roulement).
- Corrélation avec les comptes de trésorerie. Règles d'utilisation des comptes « fournisseurs » et des comptes « charges ».

Comptabilisation des travaux hors budget et des opérations exceptionnelles.

- Règles d'utilisation des comptes « provisions hors budget », « avances » (provision de l'art.18, 6^{al.}) en corrélation avec les comptes « produits » et les comptes de trésorerie. Problématique des travaux réalisés sur plusieurs exercices. Gestion des subventions, gestion des emprunts.

JOUR 3

III – COMPTABILITÉ EN COPROPRIÉTÉ

- Opérations particulières et de fin d'exercice
- Factures non parvenues, fournisseurs débiteurs : comptes de régularisation produits et charges constatés d'avance.
- Provisions pour créances douteuses : copropriétaires, autres tiers.
- Comptes d'attente
- Régularisation annuelle des charges courantes.
- Cinq annexes à fournir lors de l'assemblée générale.
- Etat financier (une annexe) et les différents comptes de gestion (quatre annexes). Analyse de documents de synthèse réels.
- Lecture et compréhension des documents
- Les annexes facultatives
- Les documents à transmettre au conseil syndical, aux copropriétaires et au syndic entrant.
- Les impayés et le devoir d'information.
- Elaboration de l'état daté
- Comptabilité de la copropriété : calculs soldes, compte de gestion + régularisation de charges+ état financier+ état daté et enregistrements comptables.

SYNTHÈSE – QUIZ FINAL